



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 1339

Texte de la question

Mme Odette Trupin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement technologique court qui fait l'objet, depuis plusieurs décennies, de plans de revalorisation ponctuels. Force est de constater que, aussitôt achevées, les expositions rangées dans les ateliers ou les placards, l'intérêt retombe et les parents continuent à choisir les enseignements longs pour leurs enfants. Qu'on le veuille ou non, l'enseignement court reste une filière de l'échec scolaire ou d'un environnement socioculturel de l'enfant en difficulté. Elle lui demande comment il entend provoquer une véritable mutation des mentalités pour réhabiliter sérieusement et durablement ces filières, formatrices d'ouvriers qualifiés.

Texte de la réponse

Les lycées professionnels ont connu une mutation profonde avec la fermeture des sections de CAP en trois ans, la rénovation des BEP et la création du baccalauréat professionnel. On assiste chaque année depuis 1990 à un développement de leurs effectifs. A la rentrée 1997-1998 les effectifs en BEP et CAP préparés en deux ans après la troisième augmentent de 2,2 %, alors que ceux des élèves de seconde baissent de 0,7 %, et ceux de baccalauréat professionnel augmentent de 3,7 %. Si l'image des formations professionnelles reste cependant peu attractive, c'est davantage pour des raisons liées à la faible reconnaissance des métiers ouvriers et employés en France, qu'à une volonté du système éducatif de privilégier les formations générales.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Trupin](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1339

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2396

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3833